

UN NOUVEAU RÔLE POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Dans un renversement marqué des politiques antérieures, la Commission fédérale d'électricité s'en remettra maintenant à des projets clés en main du secteur privé pour réaliser environ 60 pour 100 de son programme d'expansion.

À compter de 1988, le gouvernement mexicain s'est lancé dans un vaste programme de réformes économiques qui a débouché sur des politiques de libéralisation des échanges, de déréglementation et de privatisation. Le nombre d'entreprises publiques a été réduit de 1 115 en 1982 à 215 en 1994. Un certain nombre de secteurs d'activité, dont celui de l'énergie, étaient exclus de la privatisation parce qu'ils étaient du domaine exclusif de l'État en vertu de la Constitution et d'un certain nombre d'autres lois.

Pendant le gouvernement de l'ancien président Carlos Salinas, les restrictions concernant l'électricité ont été progressivement atténuées. Une nouvelle loi, la *Ley de Energía Eléctrica*, Loi sur l'énergie électrique, est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 1992. Elle maintient le monopole de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, sur la production et la distribution de toute l'électricité vendue au public. Par contre, pour la première fois, la loi autorise l'industrie à produire elle-même l'électricité qu'elle consomme.

En 1994, le *Secretaría de Energía, Minas e Industrias Paraestatal (SEMIP)*, Secrétariat à l'énergie, aux mines et à l'industrie étatisée, a publié un plan décennal sur l'électricité dans le cadre de la mise en œuvre de la loi révisée sur l'électricité. Ce plan prévoit un rôle accru pour le secteur privé dans la construction de nouvelles installations de production d'électricité relevant des pouvoirs de la *CFE*.

Le président Ernesto Zedillo est arrivé au pouvoir le 1^{er} décembre 1994. Trois semaines plus tard, son administration publiait un décret exécutif démantelant le *SEMIP* et le remplaçant par un organisme beaucoup plus petit, le *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie.

On s'est beaucoup demandé si le nouveau gouvernement allait privatiser la *CFE*. Toutefois, le décret prolonge les politiques précédentes. Malgré cela, la forte dévaluation du peso de la fin décembre 1994, et la crise économique qui a suivi, ont exercé des pressions encore plus grandes sur la *CFE* pour avoir recours aux ressources du secteur privé pour procéder à l'expansion du système électrique.

Même avant la crise, le plan décennal du *SEMIP* envisageait de s'en remettre largement à l'investissement du secteur privé, essentiellement au moyen de mécanismes de type construction-location-transfert (CLT) et construction-exploitation-transfert (CET). Ce plan faisait l'hypothèse, irréaliste maintenant, d'un taux de croissance de 4,5 pour 100 par année du produit intérieur brut (PIB) mais cela reste toutefois un bon indicateur des priorités du gouvernement.